



Pour les enfants
de **6 à 12 ans**



Dispositif
GRATUIT

Assurance obligatoire

Nombre de séances

10 x 
1 heure

Tout savoir sur « J'apprends à nager »,
informations et inscriptions sur :
www.sports.gouv.fr/j-apprends-a-nager

TAMPON DE L'ORGANISATION


**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 POUR ÉVOLUER DANS L'EAU EN TOUTE SÉCURITÉ



POUR LES 6 - 12 ANS

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONSULTEZ LES SITES
www.sports.gouv.fr/j-apprends-a-nager
www.ffnatation.fr

© Ministère chargé des Sports - 2021 - Création graphique : BCOMJS - Crédit photo : JaySi/Stock - Ne pas jeter sur la voie publique.



Chaque enfant qui entre en classe de 6^e doit savoir lire, compter, écrire... et nager !

Le dispositif national « **J'apprends à Nager** » s'inscrit dans le cadre du plan interministériel de prévention des noyades.

Il permet aux enfants d'évoluer en toute sécurité. Il s'adresse principalement aux enfants des quartiers prioritaires et des zones rurales.

Ce dispositif vise plusieurs objectifs :

- Attestation du savoir nager à l'entrée en 6^e ;
- Pratiquer des activités aquatiques et nautiques en toute sécurité ;
- Prévenir les noyades.

L'opération « J'apprends à nager » est financée par le ministère chargé des Sports.

Apprentissage de la natation pour les enfants de 6 à 12 ans.

- Le stage se déroule pendant les vacances scolaires, le week-end ou lors des temps périscolaires ;
- La durée minimum est de 10 heures et peut être divisée en séances de 30 minutes à 1 heure selon le niveau et l'âge des enfants ;
- Le groupe est composé de 15 enfants maximum ;
- À l'issue du stage, le passage du test du savoir nager est proposé aux pratiquants de 6 à 12 ans uniquement, afin de valider leurs compétences.

